



SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES

PROCES VERBAL SIMPLIFIE DE LA REUNION DU COMITE SYNDICAL DU 4 Juillet 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatre du mois de juillet à dix-huit heures trente, le Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES DE LA REGION DES FLANDRES s'est réuni à HAZEBROUCK sur convocation de son Président du premier juillet deux mille vingt-quatre.

Nombre de Délégués en exercice au jour de la séance :

Titulaires : 71 - suppléants : 72

Nombre de présents : 39

Nombre de pouvoirs : 5

Présents CCFL (5) : BOONAERT Jean-Philippe - BROUTEELE Philippe - DURUT Jocelyne - DUYCK Joël — PRUVOST Philippe

Présents Cœur de Flandre Agglo (26) : -BERTIN Philippe - BETOURNE Cédric - BOULET Elizabeth - BOUREL Michel- CRINQUETTE Philippe - DAUTRICOURT Jean-François - DE FARIA Anita - DEHESTRU Fabrice - DELANGUE Bernadette - DELVA Hervé- DEVOS Joël- DUHAMEL Gaël - DUHOO Michel – EVERAERE Luc - JUDE Frédéric —MASQUELIER Philippe - OLIVIER Serge – POPELIER Bernadette - SCHRICKE Jean-Luc - SEINGIER Patrice - SMAL Éric –TIBERGHIEEN Didier- VANDAMME Régis -VANDECAVEYE Pierre-Laurent - VANDENBERGHE Marjorie - WEEXSTEEN Emmanuel

Absents suppléés (8) : DELABRE Aimé par VANECCLOO Serge (CCFL) - BELLEVAL Valentin représenté par DENTENER Bernard (Cœur de Flandre Agglo) - DELFOLIE Yves par CITERNE Denis (Cœur de Flandre Agglo) - LEGRAND Michèle par SOWA Benjamin (Cœur de Flandre Agglo) - LOUVET Bruno par DUQUENOY Régis (Cœur de Flandre Agglo) - MAERTEN Gérard par DEVAUX Alain (Cœur de Flandre Agglo) - MAMETZ Danielle par DENIS Laurent (Cœur de Flandre Agglo) - STOPIN Marie- Hélène par PLATEVOET Jean-Michel (Cœur de Flandre Agglo)

Pouvoirs (5) : HENNEON François-Xavier à BROUTEELE Philippe (CCFL)- DORMION Elise à DUHAMEL Gaël (Cœur de Flandre Agglo) - GAUTIER Antony à VANDENBERGHE Marjorie (Cœur de Flandre Agglo) - GRESSIER Elisabeth à TIBERGHIEEN Didier (Cœur de Flandre Agglo) – GRIMBER Philippe à DUHOO Michel (Cœur de Flandre Agglo)

Absents (24) : ABADIE Luc (Cœur de Flandre Agglo)- ASSEMAN Céline (Cœur de Flandre Agglo)- BARREZEELE Laurence (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Francis (Cœur de Flandre Agglo) - BEVE Nicolas (Cœur de Flandre Agglo) - BILLIET Didier (Cœur de Flandre Agglo) - BOULIER Eddie (Cœur de Flandre Agglo) - CARLIER Marie-Françoise - COINTE Michel - DARQUES Jérôme (Cœur de Flandre Agglo) - DELAIRE Carole (Cœur de Flandre Agglo) - DELEURENCE Thierry (Cœur de Flandre Agglo) - DENEUCHE Marc (Cœur de Flandre Agglo) - DEVEY Sylvain (Cœur de Flandre Agglo) - DEVILLEZ Arnaud (Cœur de Flandre Agglo) DEWYNTER Jean-Jacques (Cœur de Flandre Agglo) - DOYER Daniel (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAMEL Philippe (Cœur de Flandre Agglo) - LEFEBVRE Franck (Cœur de Flandre Agglo)- LEMAIRE Roger (Cœur de Flandre Agglo) - LEMIERE Emmanuel (Cœur de Flandre Agglo) - LEROY Guy (Cœur de Flandre Agglo) - RUCKEBUSH Jean-Benoît (Cœur de Flandre Agglo) - STORET César (Cœur de Flandre Agglo) - UNVOAS Marie (Cœur de Flandre Agglo)-

Excusés (2) : DEBOUDT Nathalie (Cœur de Flandre Agglo) - DUHAYON Bruno (Cœur de Flandre Agglo)

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240704-PV_04072024-DE

Ordre du jour

1 - Commande publique - Marchés publics - Marché de collecte des OMr et des recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire et la gestion du haut de quai de transfert – Avenant n° 5 portant sur l'augmentation des tarifs pour le maintien de l'équilibre économique du marché. (Marché n°04 SMICTOM 2021 AZ)

Monsieur BROUTEELE, Président, ouvre la séance en remerciant les membres présents.

Monsieur le Président procède à l'appel, constatant que le quorum est atteint.

Monsieur le Président rend hommage à Monsieur Jean DEVALLE, délégué titulaire, décédé le 12 juin 2024. Il exprime son respect et sa profonde estime à l'élu disparu et souhaite souligner son assiduité et son engagement à toutes les réunions du SMICTOM des Flandres.

En hommage à Monsieur Jean DELVALLE, Monsieur Le Président propose d'observer une minute de silence

Le Président présente la question inscrite à l'ordre du jour.

Par délicatesse, Monsieur Philippe PRUVOST, délégué titulaire demande à Monsieur BROUTEELE, après concertation au préalable auprès de plusieurs délégués, à ce que la séance de comité syndical se déroule à huis-clos.

Monsieur le Président soumet cette demande à l'assemblée présente au vote. La demande est acceptée à la majorité, une voix contre.

Monsieur le Président demande aux délégués de reconnaître l'urgence de la réunion de ce comité. Il présente les contraintes de temps liées au redressement judiciaire de la société éco-Déchets et du risque de salubrité publique en cas d'interruption de service.

Monsieur le Président soumet au vote des délégués qui acceptent à l'unanimité le caractère d'urgence de la réunion.

1 - Commande publique - Marchés publics - Marché de collecte des OMr et des recyclables en porte-à-porte et en apport volontaire et la gestion du haut de quai de transfert – Avenant n° 5 portant sur l'augmentation des tarifs pour le maintien de l'équilibre économique du marché. (Marché n°04 SMICTOM 2021 AZ)

Monsieur le Président donne lecture du projet de délibération.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240704-PV_04072024-DE

Le marché de collecte des déchets ménagers en porte à porte a été attribué à la société éco.Déchets, pour un montant estimatif global de 13 667 563,2 € HT sur une durée ferme de 4 ans, avec une reconduction possible d'un an, soit une durée globale de 5 ans. Le marché est effectif depuis le 1^{er} avril 2022.

Pour rappel :

- *L'avenant n°1 au marché portait sur la régularisation du marché au regard de la PSE, à savoir la confirmation que la prestation de collecte des points d'apport volontaire d'OMR et de recyclables n'est pas retenue. Cet avenant n'a pas eu d'incidence financière sur le marché.*
- *L'avenant n°2 a pris en compte la situation économique en modifiant la fréquence de révision des prix. Cet avenant n'a pas eu d'incidence financière sur le marché.*
- *L'avenant n°3 portait sur le surcoût généré par le décalage de 6 mois dans le calendrier de mise en œuvre de la redevance incitative, décalage nécessitant un doublage des équipiers de collecte, pour faciliter la collecte des sacs dans l'attente de la finalisation de la dotation en bacs. Cet avenant ne concerne que le territoire SMICTOM-CCFI. Le surcoût lié à cet avenant n°3 est de 205 857,97 € HT (226 443,76 € TTC), générant une augmentation de 1,53 % du marché.*
- *L'avenant n°4 portait sur la mise en place d'un tarif horaire pour la réalisation de collectes spécifiques supplémentaires dans l'attente de la finalisation de la dotation en bacs de la CCFI. Le surcoût lié à cet avenant n°4 est de 14 000 € HT (15 400 € TTC), générant une augmentation de 0.1 %. Cet avenant ne concerne que le territoire SMICTOM CCFI.*

Au cours de l'année 2023, il s'est avéré que les prévisions de tonnage (environ 21 500 tonnes) étaient supérieures aux quantités réellement collectées par la société éco-Déchets (17 562,19 tonnes) à l'échelle des deux collectivités (SMICTOM des Flandres et Communauté de communes Flandres Lys).

Bien que les quantités annoncées ne soient qu'indicatives, cet élément est un paramètre essentiel de l'équilibre économique du Marché puisque c'est en référence à ces prévisions que la société éco-Déchets a élaboré la structure de ses coûts, notamment de personnel et de matériel.

En raison du surdimensionnement du Marché observé pour l'année 2023, la société éco-Déchets supporte une charge financière en raison d'une masse salariale trop importante par rapport aux besoins du SMICTOM des Flandres. 14 500 heures de travail ont ainsi été payées en pure perte par la société éco-Déchets.

Le SMICTOM des Flandres ayant refusé, malgré les demandes de la société éco-Déchets, d'adapter le planning de collecte du Marché afin de préserver l'organisation et la continuité du service public, l'équilibre économique du Marché s'est dégradé à la défaveur de la société.

La société éco-Déchets a été placée en redressement judiciaire par le tribunal de commerce de Lyon. Elle doit présenter un plan de continuation viable pour assurer la pérennité et la garantie de l'accomplissement du marché.

C'est dans ce contexte que les Parties ont cherché un autre moyen pour préserver l'équilibre économique du Marché tel que convenu au moment de sa conclusion et envisager, le cas échéant, un réexamen de ses dispositions dans les limites légales autorisées.

Au terme de ces discussions et compte tenu d'une part de ces circonstances et d'autre part des impératifs liés à la continuité du service public, il a été décidé de procéder à un ajustement des prix unitaires du Marché, en

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240704-PV_04072024-DE

adéquation avec les moyens matériels et humains de la société, s'initiale du Marché.

Le surcoût constaté par le Titulaire s'élevant à 1 230 080,69 € HT, les Parties conviennent de réajuster les prix unitaires du Marché à hauteur de 1 230 080,69 € HT soit 9 % du montant de la valeur initiale du Marché.

En conséquence, pour s'assurer de la pérennité des collectes jusqu'à la fin du marché actuel avec la société éco-Déchets dans le cadre d'un plan de continuation d'activité présenté par la société et pour assurer la continuité du service et éviter des problèmes de salubrité publique en cas de liquidation judiciaire de la société éco-Déchets, les Parties se sont rapprochées pour définir conjointement les modifications à apporter au Marché.

Il est demandé au comité syndical :

-De bien vouloir autoriser Monsieur le Président à signer avec la société éco-Déchets, l'avenant n°5, présenté en annexe, ainsi que tout document afférent à ce dossier.

-De bien vouloir autoriser les dépenses relatives à ce marché et ses avenants.

Adopté à l'unanimité

La séance est levée à 19 heures 40.

Envoyé en préfecture le 05/07/2024

Reçu en préfecture le 05/07/2024

Publié le



ID : 059-255900573-20240704-PV_04072024-DE